

info 107



Bulletin d'informations municipales

Dossier :
Enfance et jeunesse
au cœur de l'action
municipale

Et nos pages :
urbanisme, travaux,
cadre de vie, budget, culture,
associations, info services...

n° 38 – juillet 2005

Hôtel de la Communauté de Communes

Une journée « portes ouvertes », prévue le 17 septembre, permettra à tous, de visiter le siège de la Communauté de communes du Volvestre. Ainsi chacun de nous pourra mieux appréhender cette structure intercommunale dont les compétences sont amenées à s'étendre.

Le bâtiment, en dernier lieu propriété de la commune, a été acheté par la Communauté de communes en 1999.

Si vous êtes intéressé par l'histoire de la Maison Jallier, reportez-vous à la dernière parution d'Histoire et Traditions Carbonnaises. Elle est à votre disposition à la bibliothèque municipale.



Editorial 3

Urbanisme 4-5

- Plan local d'urbanisme 4-5

Travaux 6

- Rond-point de la Tuilerie 6
- Réhabilitation du local des anciennes douches 6

Cadre de vie 6

- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif 6
- Animaux domestiques 6
- Le compostage une pratique utile pour l'environnement 7
- Fleurissement et espaces verts de la ville en quelques chiffres 7

Dossier : Enfance et jeunesse au cœur de l'action municipale 8-9

- Accueil de la petite enfance 8-9
- Environnement scolaire 10-11
- Loisirs 12
- Bibliothèque municipale et jeune public 12

Culture 14

- Service culturel municipal : dix ans déjà... 14
- Arts et spectacles 14

Communication 15

- www.ville-carbonne.fr 15

Associations 16

- Actualité des associations 16
- Nouveaux locaux d'Emmaüs 16
- Nouveaux présidents 16
- MJC 17
- Histoires et mémoires du Volvestre 17
- COC et site internet 17
- Fête de la Saint-Laurent 17

Tribune libre 18

Mise au point de la rédaction 19

Carbonne Info Services 19

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 38 juillet 2005.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Francine Bouffartigue, avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie • Conception et réalisation : **MAG**éditions, 0561 87 15 15.



Dès la rentrée de septembre notre ville accueillera, dans les locaux neufs de la crèche municipale, 45 enfants de six semaines à quatre ans. Cette crèche qui prend le relais de la crèche parentale « Mousseline et Caramel » aura une gestion communale autour d'une équipe, animée par Brigitte Catala, de 22 professionnels encadrant ces tout-petits. Nous sommes, avec mon équipe, fiers de cette réalisation destinée à la petite enfance.

En effet, nous avons souhaité aider les jeunes parents en implantant cette structure tout près de l'école Chanfreau afin de réduire les déplacements.

Cette réalisation, qui faisait défaut à notre ville, prend en compte la réalité de la cellule familiale : tout le monde n'a pas la chance d'avoir des grands-parents proches et disponibles. Ainsi, nous souhaitons faciliter le retour à l'emploi des jeunes mères qui le souhaitent tout en leur permettant de confier leur jeune enfant aux soins d'une équipe qualifiée.

La Communauté de Communes du Volvestre a débattu de cette nouvelle compétence, la petite enfance et les crèches, qui devrait s'ajouter aux compétences déjà existantes. C'est ainsi que les diverses crèches des communes adhérentes tout en gardant leur autonomie de projet seront regroupées administrativement. Cela allégera les charges de fonctionnement.

L'an passé, l'extention des écoles maternelles et élémentaires, cette année la création d'une crèche municipale : c'est ainsi que nous contribuons à bâtir l'avenir de notre cité.

Votre maire,
Guy Hellé

éditorial

Plan Local d'Urbanisme

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 renforce la procédure de concertation durant toute l'élaboration et conduit à arrêter le PLU en associant la population dès le début du projet.

Les différents outils de concertation sont :

- La mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir les remarques de la population.
- La prise en compte de l'ensemble des courriers reçus à la mairie. Pour les demandes antérieures à 2004, la municipalité a envoyé une lettre de demande de confirmation de la requête.
- L'exposition des documents validés par la commission d'urbanisme (diagnostic et PADD) et leur mise à disposition en Mairie.
- L'accès aux différents comptes-rendus de réunion sur le site Internet de la ville et en mairie
- Une réunion publique

Retrouvez le dossier de présentation général du PLU dans l'Info107 n° 36 de juillet 2004.

Un vocabulaire spécifique :

- Le terme d'« arrêt » du PLU est un terme législatif (présent dans le code de l'urbanisme) et qui spécifie la première phase de la révision du PLU
- Pour ce qui concerne notre commune, nous parlons de « révision » du PLU car un Plan d'Occupation des Sols (POS) existait antérieurement. Les communes qui ne disposaient pas d'un POS emploient le terme d'élaboration du PLU.





Les différentes étapes de révision du PLU

L'atelier Sol et Cité, cabinet d'études chargé d'assister la commune, a présenté, le 24 mai dernier, les différentes étapes de la révision du PLU. Elle se décomposera en trois phases : la première conduira à l'arrêt du PLU, la deuxième concernera l'enquête publique, et l'approbation du document s'effectuera à l'issue de la troisième phase.

La première étape correspondant à l'élaboration du diagnostic a été présentée à la commission urbanisme le 19 juillet.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera élaboré au cours de différentes réunions thématiques pour être finalisé vers fin Novembre.

Par la suite, le PADD sera traduit à travers le règlement et le zonage.

La loi SRU distingue 4 grands groupes de zones :

- les zones U (urbaines)
- les zones AU (à urbaniser)
- les zones A (agricoles)
- les zones N (naturelles).

La mise en forme du dossier rapport de présentation (PADD, orientations particulières, règlement, zonage, annexes et élaboration du dossier de concertation) est prévue pour mars 2006.

Puis, le Conseil Municipal procédera à l'arrêt du PLU. Une réunion d'information sera programmée pour présenter aux personnes pu-

bliques associées le nouveau document d'urbanisme.

A noter que la municipalité reste le principal aménageur sur son territoire et peut donc conseiller des prescriptions techniques claires pour les futurs lotissements (voirie, réseaux, espaces verts...). Une charte technique a déjà été élaborée et est portée à la connaissance de tout nouveau lotisseur.

Suivra la consultation des services de l'Etat en mars, avril et mai 2006.

L'enquête publique devrait se dérouler en juin et juillet 2006.

Les éventuelles modifications et l'approbation du PLU sont programmées pour septembre / octobre 2006. ■



PADD :
Plan d'Aménagement
et de Développement
Durable

Son objectif est d'introduire dans les documents locaux d'urbanisme une plus grande réflexion sur l'avenir de la commune à moyen et long terme. Le PADD est inclus dans la révision du PLU.

Lotissement « Le Logis »

Quelques lots sont encore disponibles, pour tout renseignement, contactez la mairie : 05 61 87 80 03.
mail : contact@ville-carbonne.fr

Rond-point de la Tuilerie

L'urbanisation de ce secteur Sud de la ville conduit à une augmentation de la circulation automobile. Aussi, pour plus de sécurité, le carrefour entre la route de l'Arize et l'avenue Aristide Briand est transformé en carrefour giratoire.



L'aménagement paysager sera effectué par les services techniques de la ville.

Réhabilitation du local des anciennes douches

Les travaux sont en cours

Ils consistent en la création :

- Du poste de police municipale : deux bureaux, une salle close, un local pour le personnel,
- d'une salle de réunion,
- des sanitaires,
- du local de stockage des archives municipales,
- d'un logement pour les Sans Domicile Fixe,

La fin des travaux est prévue pour novembre.



travaux

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'assainissement non collectif (ou assainissement autonome) est un dispositif d'épuration d'eaux usées réalisé sous maîtrise d'ouvrage privée. Il concerne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le pré traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public. (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs)

La commune de Carbonne a mis en place un service ayant pour mission

- **Pour les installations nouvelles ou réhabilitées** : d'assurer le contrôle de conception et d'implantation, suivi du contrôle de bonne exécution, afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à l'arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques.
- **Pour les installations existantes** : de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges (remise des bons de vidange au service selon la périodicité établie), par l'intermédiaire des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien.

Animaux domestiques

Vous êtes propriétaires ou gardiens d'animaux, veillez à ce que vos chiens fassent leurs besoins dans les caniveaux ou sur l'espace réservé à côté du lavoir. Un arrêté municipal du 18 février 2005 prévoit une amende de 38 € pour les contrevenants.

Le compostage : une pratique utile pour l'environnement

*La Communauté
de communes
du Volvestre
fait l'acquisition
de 1500
composteurs.
Les foyers
carbonnais qui
disposent d'un jardin peuvent
dès à présent en être équipés.*



tout, cendres de bois, sciures, papier journal...

Certains déchets sont plus difficiles à composter : les branches, les tailles, les os, les noyaux, les graines de tomates ou de potirons, certaines mauvaises herbes.

Quel en est le principe ?

La transformation des déchets organiques se fait naturellement, en présence d'eau et d'oxygène de l'air. Toutefois, pour orienter cette transformation vers la production de compost, il est nécessaire de respecter certaines règles.

Voici trois actions importantes :

- mélanger les divers déchets organiques pour obtenir un bon équilibre du rapport carbone/azote,
- aérer et brasser le mélange afin de faciliter l'aération et éviter le pourrissement,
- surveiller l'humidité qui ne doit pas être excessive pour ne pas empêcher l'aération.

Qu'est-ce qu'un composteur ?

Le composteur fourni par la Communauté de Communes est un bac en plastique recyclé de 325 L d'un encombrement de 70 cm x 70 cm.

Il présente plusieurs avantages : encombrement et nuisances visuelles réduits, place les déchets hors de portée des animaux.

Comment utiliser le compost ?

Le compost jeune (de 3 à 6 mois) peut être étendu en surface, autour des arbres, entre les cultures. Le compost mûr (de 6 à 12 mois), terreau meuble, brun foncé ou noir, peut s'utiliser au potager, au jardin d'ornement, pour les plantes vivaces, pour le rempotage...



Attention

Dans un premier temps, seules les personnes qui en feront la demande recevront le composteur, dans la limite des stocks disponibles. Demandez le bulletin de réservation à la Communauté de Communes ☎ 05 61 90 80 70.

Ramassage des encombrants

Mercredi 26 octobre. Une inscription préalable est indispensable auprès des services de la Communauté de Communes ☎ 05 61 90 80 70.

Pourquoi composter ?

Le compostage permet de réduire le poids des déchets ménagers nécessitant un traitement collectif. Cela représente un gain pour la protection de l'environnement et des économies sur les coûts de transport et de mise en décharge pour la collectivité.

Le compostage est un procédé de dégradation biologique de matières organiques qui aboutit à la production d'un amendement naturel : le compost, excellent fertilisant pour le jardin.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques :

- déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viande, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...
- déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées...
- déchet de maison : mouchoirs en papier, essuie-

Fleurissement et espaces verts de la ville en quelques chiffres

Production :

- 400 plantes vertes
- 300 potées fleuries
- 230 modules suspensions
- 38 000 plantes à massif
- 50 décorations annuelles
- Entretien de décorations permanentes

Espaces verts :

- 75 sites entretenus dont 27 fleuris
- 90 suspensions
- 700 m² massifs floraux
- 1800 arbres recensés
- 2000 mètres de haie
- 300 000 m² entretenus

Michel Icart,
responsable des espaces verts et du fleurissement,
lors de la manifestation "Rendez-vous au jardin".



Enfance et jeunesse au cœur

La préoccupation première des familles désirant s'installer à Carbonne et qui nous contactent par le biais du site Internet par exemple, est de connaître le niveau d'équipements et de services que la commune offre pour la garde, la scolarisation, la pratique d'activités de leurs enfants.

Le Conseil Municipal a choisi de conserver le nom « Mouseline et Caramel » pour sa crèche municipale, en hommage au travail et à l'investissement des parents qui ont fait fonctionner, avec l'aide de la municipalité, la structure parentale pendant des années.

Les inscriptions à la crèche Elles se font auprès de Brigitte Catala, à la mairie
☎ 05 61 87 80 03

Si la famille est naturellement garante de l'épanouissement et du développement de l'enfant, la collectivité joue un rôle important.

Équipement en infrastructures d'accueil (crèche, centre de loisirs, écoles, collège), soutien au tissu associatif, politique sociale et culturelle, sont autant d'actions menées par la municipalité dans le domaine de l'éducation, des loisirs et du développement individuel.

Nous vous invitons, à travers ce dossier à faire un tour d'horizon des différents services et activités proposés aux jeunes carbonnais pour que, vivre sa jeunesse à Carbonne se passe dans les meilleures conditions.

Accueil de la petite enfance

Accéder à des moyens de garde pour les enfants en bas âge est, à l'évidence, une garantie, pour les parents, de pouvoir concilier sereinement vie familiale, vie professionnelle et sociale.

Jusqu'à présent, les possibilités de garde s'articulaient autour du réseau d'assistantes maternelles et de la crèche parentale créée en 1991.

Or, l'augmentation croissante de la population et du nombre de naissances que nous observons depuis quelques années, couplée à un phénomène de rurbanisation



Louis Contréras, Noël Maury (adjoints) ; Brigitte Catala, directrice de la crèche et Sandrine Martin directrice générale des services visitent la crèche en travaux.

(les familles qui s'installent sont de plus en plus souvent coupées de leur noyau familial), nous demandait de relever nos capacités d'accueil.

Le choix de la municipalité de prendre en charge la construction et le fonctionnement de la crèche est un engagement fort qui permettra de répondre à la croissance des demandes.



de l'action municipale

La crèche municipale Mousseline et Caramel :

Une équipe professionnelle qualifiée et structurée autour d'un projet pédagogique, des locaux dont l'archi-



tecture sectorisée optimise le respect de l'intimité et du rythme de l'enfant en fonction de l'âge, des repas préparés sur place, tout est mis en œuvre pour veiller au développement, à l'éveil, à la socialisation et à la santé des enfants.

Caractéristiques :

Il s'agit d'une structure multi-accueil permettant la prise en charge de façon régulière et occasionnelle.

Sa capacité d'accueil : 45 enfants âgés de 6 semaines à 4 ans.

Ses horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 19h.

L'inscription est prioritairement réservée aux carbonnais.

Personnel :

Brigitte Catala, infirmière puéricultrice assure la direction de la structure et encadre une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 2 éducateurs de jeunes enfants à temps non complet
- 8 auxiliaires de puériculture à temps complet
- 2 auxiliaires de puériculture à temps non complet
- 3 agents auprès des enfants à temps complet
- 2 agents auprès des enfants à temps non complet
- 2 agents d'entretien à temps non complet
- 1 cuisinier
- 1 aide cuisinier

Entretien avec Brigitte Catala, directrice de la crèche et Sandrine Martin, directrice générale des services



Quelles sont les grandes lignes du projet éducatif ?

Les relations avec les familles sont essentielles. L'équipe veille au développement de l'écoute et du dialogue afin de nouer des relations de confiance. Les échanges permanents et réguliers d'information avec la famille sont indispensables pour le bon suivi de l'enfant.

L'entrée de l'enfant dans la collectivité se fait « en douceur » avec la mise en place d'une période d'adaptation.

Son bien-être et son confort au sein de l'établissement sont des préoccupations placées au centre du fonctionnement de la structure. Concilier vie en collectivité et respect du rythme de vie est possible grâce à l'aménagement des journées qui alterne périodes d'activités communes (prise des repas, jeux) et périodes d'intimité (sieste, changes). L'organisation du service est sectorisée en fonction de l'âge, les activités et les rythmes sont spécifiques.

Enfin, les stimulations pour favoriser l'éveil, le développement, l'acquisition de la confiance en soi et de l'autonomie sont multiples. Elles se concentrent lors des moments de jeux et d'activités d'intérieur et de plein air, lors de sorties extérieures, mais aussi dans le temps des repas.

Quel soin particulier est apporté à l'alimentation ?

Une alimentation équilibrée et diversifiée est indispensable à la bonne santé ; une bonne hygiène alimentaire les premières années est essentielle, tous les professionnels de santé s'accordent sur ce point.

Sensible à l'importance de ce sujet, le Conseil Municipal a choisi de doter la crèche d'une cuisine où des repas adaptés aux besoins des enfants seront préparés quotidiennement.

La prise des repas et des collations fait partie intégrante du projet pédagogique. Ces moments constituent des repères qui ponctuent la journée. Ils sont l'occasion de développer l'éducation alimentaire dans le respect des habitudes socio culturelles, la préhension des différents sens (goût, odorat, vue, toucher), l'apprentissage des règles de vie et de savoir vivre, l'autonomie.

Association DOCATIMI

Siège social : Mairie
Contact : Catherine Darre
05 61 87 02 76
ou 06 15 94 19 50

Les assistantes maternelles :

Quarante assistantes maternelles agréées (pour 81 places disponibles) offrent aux familles la possibilité d'opter pour ce système de garde plus personnalisé.

Certaines assistantes maternelles se sont regroupées en association, DOCATIMI ; ainsi elles organisent des projets communs : formations (brevet de secourisme, par exemple), réunions d'information animées par des professionnels, élaboration de fiches techniques, mais aussi sorties et activités communes avec les enfants. Ces derniers participent alors à des séances de groupe qui les préparent à la vie en collectivité dans la perspective de leur future scolarisation.

Par son statut d'association « Loi 1901 », DOCATIMI reçoit une subvention de la municipalité. Le service d'accueil de la Mairie joue son rôle de relais en transmettant aux familles les coordonnées des assistantes maternelles.

Qu'est-ce qu'un agrément ?

L'agrément est délivré pour 1, 2 ou 3 enfants par le Conseil Général, après une procédure en plusieurs étapes :

- Préambule : réunion d'information collective, à l'échelle du Département, pour toutes les assistantes ayant fait une demande d'agrément.
- Visite à domicile d'une puéricultrice et d'une assistante sociale. Elle visitent l'intégralité du logement et remplissent une grille d'entretien. Elles sont particulièrement vigilantes aux critères de sécurité (stockage des produits ménagers, présence des plantes vertes, protections des prises électriques, cheminée, piscine, etc) et vérifient les capacités professionnelles de la candidate. Lors de l'entretien, qui dure habituellement une demi-journée, elles évaluent les facultés éducatives et l'aisance pour la communication et l'écoute ; elles s'assurent de l'acquis des connaissances dans le domaine de la petite enfance.
- Le dossier passe en commission et la décision finale revient aux médecins PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- L'agrément est valable 5 ans. Son renouvellement fait l'objet d'un nouvel entretien.
- Le service départemental est obligatoirement informé de l'accueil d'un enfant par l'assistante maternelle.



Environnement scolaire

Plus de 1200 enfants sont scolarisés sur la commune : 195 en maternelle, 344 en primaire et les autres sont au collège.

Ecoles maternelle et primaires :

Construction, entretien et fonctionnement des écoles maternelles et primaires relèvent de la compétence de la commune.

Seuls les salaires des enseignants (rétribués par l'Education Nationale) ne sont pas pris en charge.

La municipalité gère donc :

- L'aménagement extérieur et intérieur des locaux. Sont inclus le mobilier, les jeux d'extérieur, l'équipement informatique.
- La prise en charge des fournitures et manuels scolaires pour les élèves carbonnais.
- La restauration scolaire. Les repas sont préparés par la cuisine centrale du collège puis transportés par liaison froide à l'école H. Chanfreau où ils sont réchauffés.
- Le personnel d'entretien (chargé également de la restauration), les ATSEM.
- La rétribution des enseignants lors des études surveillées après la classe.



Les collèges dépendant des Conseils Généraux, la municipalité n'intervient donc pas dans la gestion du collège André Abbal.

Par contre, le gymnase et les terrains de sport mis à disposition des élèves appartiennent à la ville. En cela, elle en assure l'entretien régulier. Ces équipements profitent aussi aux élèves qui intègrent, durant l'année, l'ASSU (Association du Sport Scolaire et Universitaire). Cette association, subventionnée par la mairie, propose aux collégiens la pratique d'un sport et organise des rencontres et compétitions sous l'encadrement de professeurs d'EPS.

Rentrée scolaire 2005 :

- Groupe scolaire Henri Chanfreau
7 classes de maternelle :
2 Petites Sections,
1 Petite et moyenne section,
2 Moyennes Sections,
2 Grandes Sections.
14 classes de primaire :
3 CP, 3 CE1, 3 CE2, 2 CM1,
2 CM2 et 1 CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)
- Ecole du Lançon
Une classe unique
(du CP au CM2)

Histoire de croissance :

La population carbonnaise augmente ; le nombre d'enfants scolarisés aussi.

En 2003, les écoles Chanfreau ont été agrandies : 3 classes primaires, 3 classes maternelles, 2 ateliers, 1 nouveau préau, 1 salle polyvalente, des locaux de stockage ont été construits.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas agrandir à outrance ces écoles pour garantir aux enfants les avantages d'une structure où les élèves ne sont pas trop nombreux. Aussi, une réflexion est menée sur le projet de construction d'une deuxième école sur un site différent.

Pour l'heure, le recours aux classes préfabriquées constitue la solution provisoire.

Une Classe d'Intégration Scolaire ouvre ses portes dès la rentrée et accueille 12 élèves. L'enseignement propose une pédagogie différenciée (le français, les mathématiques, l'histoire et la géographie) et l'intégration dans leurs classes de niveau pour les autres matières, quand cela est possible dans le projet de l'élève.

La CLIS regroupe une équipe pédagogique complète qui entoure l'enfant aux besoins particuliers : orthophoniste, pédopsychiatre, éducateur spécialisé etc...



La carte loisirs jeunes :

Pour favoriser l'accès à la pratique d'une activité extrascolaire, le Conseil Municipal a mis en place depuis plusieurs années « la carte loisirs jeunes ». Elle s'adresse aux enfants carbonnais pratiquant 1 à 3 activités et donne droit, sous conditions de ressources, à la prise en charge d'une part des cotisations versées par la famille. Renseignements à l'accueil de la Mairie.

Loisirs

• Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE)

C'est une structure habilitée à accueillir de manière régulière et collective des élèves pour des activités de loisirs dans l'espace scolaire. La municipalité en a confié la gestion à la M.J.C.

Celle-ci met en œuvre le projet éducatif en veillant à l'application de la convention signée avec la Mairie. L'éducation Nationale représentée par le directeur de l'école et l'inspecteur d'Académie veille à ce que le fonctionnement du CLAE soit compatible avec les principes fondamentaux de l'école publique. La Jeunesse et Sports suit et contrôle les activités. Le Conseil Général, par l'intermédiaire du médecin du service PMI (Protection Maternelle et Infantile) intervient au titre de la protection des mineurs de moins de 6 ans.

Renseignements :
secrétariat de la MJC 05.61.87.43.58.
ou carbonne.mjc@wanadoo.fr



• Centre de loisirs à la journée

Sac à Malices est géré par la M.J.C. Il est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires. Il propose des activités ludiques, sportives, culturelles, manuelles et organise des sorties découverte à la journée.

Sac à Malices : 05.61.87.93.84

• Pratiques sportives et culturelles

Pratiquer un sport, exercer une activité manuelle, faire du théâtre, partir en séjour organisé, les propositions sont nombreuses et sont le reflet de l'activité d'une vingtaine d'associations qui s'adressent aux enfants.

Découvrez-les dans l'annuaire édité par le service communication de la mairie ou sur le site officiel de la ville www.ville-carbonne.fr.

Le soutien de la municipalité :

La municipalité apporte son soutien depuis de nombreuses années aux associations.

Il s'exerce à plusieurs niveaux :

• Soutien financier :

Chaque année, une enveloppe de 173 000 € est distribuée aux associations sous forme de subventions.

• Soutien matériel :

Chaque association a accès à des locaux mis à disposition, adaptés à son activité. Les stades, le gymnase, la salle de judo, la salle de gymnastique, les terrains de tennis, la salle de spectacles, les salles rue Lucien Cassagne sont très utilisés. L'entretien général des bâtiments et le ménage hebdomadaire sont assurés par les employés municipaux.

• Soutien technique et logistique

Les employés municipaux fournissent régulièrement leur aide et leurs compétences lors de l'organisation des manifestations. Plusieurs services sont concernés :

- les services administratifs centralisent les demandes et gèrent le prêt des salles et équipements.
- les services techniques prêtent, mettent en place du matériel (scène, podiums, tables, chaises, guirlandes électriques...), veillent à la propreté des lieux.
- le service communication diffuse les informations événementielles sur l'afficheur électronique et le site Internet de la ville.

Au-delà de ce soutien, la municipalité entretient des relations d'écoute et de conseil.

Bibliothèque municipale et jeune public

S' informer, s'instruire, se distraire, s'évader, avoir de l'émotion, échanger, aiguïser sa curiosité, affirmer son sens critique... le développement de l'enfant se nourrit de toutes sortes de stimulations.

La politique culturelle menée en direction du jeune public est un axe important dans les actions voulues par la municipalité.

Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre, l'inscription et le prêt à la bibliothèque sont gratuits pour tous les jeunes scolarisés à Carbone.

Un cadre accueillant, la possibilité de s'installer pour lire, un fonds de livres et revues diversifié et pour tous les âges, des Disques Compacts, le jeune public semble bien s'y retrouver comme en témoignent les statistiques :

- Les moins de 14 ans représentent 30% des inscrits et 48% des lecteurs ont entre 0 et 18 ans (soit plus de 1200 jeunes).
- La moitié des livres et revues empruntés chaque année proviennent du secteur jeunesse (soit 10.000 ouvrages jeunesse empruntés annuellement).

Par ailleurs, des animations en direction du jeune public sont organisées : animations lu-



diques, actions de sensibilisation, expositions, spectacles... les unes dans les locaux de la bibliothèque, certaines hors les murs.

A noter que des créneaux horaires sont réservés, en dehors de l'ouverture au public, pour l'accueil des groupes. Les classes de maternelle, notamment, viennent tous les deux mois. Ces visites régulières permettent à l'enfant de se familiariser avec le lieu et de se l'approprier. ■

Piscine municipale, jeux place de la République : deux autres activités de plein air



Les jeux de la place de la République sont très appréciés.

Un projet de création d'une nouvelle piscine municipale au Bois de Castres est en cours.

Service culturel municipal : dix ans déjà...



Liens

Eric Fraj, auteur

Illustrations : Peintures de Joëlle Chateau
Edité par la Bibliothèque municipale.

Edition bilingue (français/occitan)

Traduction : René Soula

Présentation le 15 octobre à 17 h à la bibliothèque

Garance

Chansons à voir

avec **Marc Maurel** et **Jérôme Abadie**

Samedi 22 octobre

21 h • salle de spectacle du Bois de Castres



Mes anges...

Frédéric Chopin et **George Sand, une histoire d'amour**

Mise en scène : Hélène Sarrazin.

Concert

Lecture par la Cie l'Artisterie

Samedi 29 octobre • 20 h 30 • Bibliothèque



Comme nous l'écrivions dans le dernier info 107, voici 10 ans que la ville de Carbonne s'est dotée d'un service culturel municipal. Pour fêter ses dix années d'existence, le service culturel a choisi d'inviter différents artistes qui ont contribué par leur talent à faire que la programmation municipale a acquis une réputation de qualité particulièrement appréciée et qui d'autre part, ont un lien particulier avec Carbonne ou le Volvestre, puisqu'ils y résident de façon permanente ou occasionnelle. C'est ainsi que du 15 octobre au 26 novembre, Hélène Sarrazin, Eric Fraj, Joëlle Chateau, Marc Maurel, El Yamine Bendib et Sylvian Meschia vont dans des domaines différents, nous entraîner dans leur univers de metteur en scène, d'écrivain, de peintre, d'auteur compositeur interprète, de comédien, de céramiste calligraphe...

Rapport pour une académie ou comment on acquiert la culture d'un Européen moyen de Franz Kafka, interprété par El Yamine Bendib

Une représentation de la Compagnie du Spectre.

Une exposition accompagne le spectacle :

"Métamorphoses d'un bestiaire".

Sculptures de Mourad Maalaoui et peintures d'Olivier Roy.

Vendredi 4 et samedi 5 novembre à 18 h 30

Bibliothèque municipale.



Calligraphies sur tissus, papiers et céramiques

Sylvian Meschia

Vernissage concert avec le quatuor de saxophone

Le Cocktail

26 novembre à 19 h

Mairie de Carbonne

Exposition du 26 novembre

au 13 janvier 2006

à la galerie municipale



Art et photo

Tous les deux ans, le service culturel propose cette manifestation réalisée en partenariat avec la galerie municipale du Château d'Eau de Toulouse.

Spot image

Collection : Galerie du Château d'Eau de Toulouse
Destinées à de nombreuses applications telles que la géologie, l'agriculture, la cartographie et d'une manière plus générale, conçues pour améliorer la capacité de gestion des ressources de notre planète, ces photographies impressionnent par leur beauté et la diversité des couleurs

et formes qu'elles mettent en évidence. De cette émotion est née cette exposition issue de la collection de la Galerie Municipale du Château d'Eau de Toulouse.

D'art et de nature : une histoire d'abstraction

Photographies d'Alain Clavaud, Maurice Duchêne, Thierry Lautard et Jean-claude Vollmar.



Du 17 septembre au 26 octobre
Galerie et bibliothèque municipales.

www.ville-carbonne.fr

Sur les 3 020 communes de Midi-Pyrénées, 13 % ont un site Web ; mais 62% des communes de la région qui comptent entre 2 500 et 5 000 habitants sont présentes sur Internet.

Plus de 48 % des habitants de Midi-Pyrénées utilisent Internet sur leur lieu de travail ou chez eux et à l'heure actuelle, plus d'un foyer sur trois est connecté. Ces chiffres proviennent de l'Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information (ARDESI) et montrent combien Internet est devenu un outil qui s'est démocratisé.

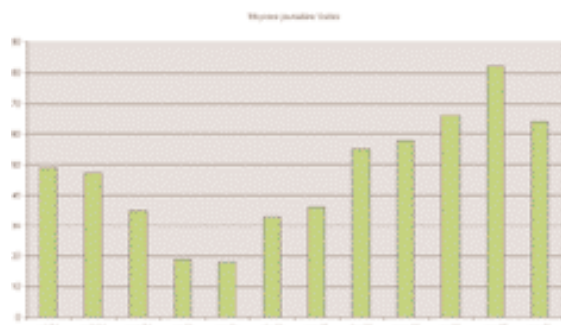
Le site de la ville est en ligne depuis juin 2004. Un rapport annuel fourni par la société Vernalis Interactive permet de connaître le taux de fréquentation sous différents angles.

Les données correspondent à la consultation du site par les internautes entre fin juin 2004 et mi-juin 2005. Ces informations sont issues de données brutes enregistrées par le serveur Web et sont interprétées par différents outils d'analyse puis consolidées entre elles.

Le rapport complet est à votre disposition à la mairie et à la bibliothèque municipale, en voici quelques éléments essentiels.

Le nombre de visiteurs :

En un an, 16132 internautes ont visité notre site, soit 45 par jour en moyenne. Depuis avril, la moyenne journalière est de 65 visiteurs. La consultation est en progression constante depuis novembre 2004, après un fléchissement en octobre et novembre qui pourrait s'expliquer par le fait que, passé l'effet d'annonce d'ouverture du site, un délai a été nécessaire avant de consulter le site par besoin.

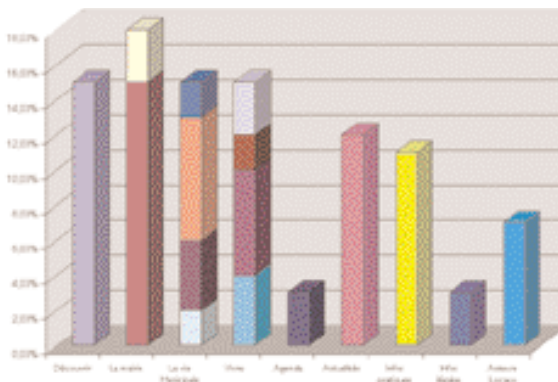


La fréquentation de juin 2005 est en réalité supérieure à celle de mai 2005. Le graphique reflète la fréquentation des 10 premiers jours du mois.



Le classement par rubrique

Les rubriques sont consultées de façon assez homogène avec un attrait important pour la rubrique « Appels d'offres », près de 15% des visites, légèrement devant « Actualité » et « Info Pratiques » avec respectivement 12 et 11%.



L'agenda attire moins de visiteurs. Cela est dû au fait que les événements les plus proches apparaissent dès la page d'accueil.

Le module « Acteurs locaux » a nécessité un certain temps pour sa mise en route. Il s'agit d'un espace réservé aux associations qui en gèrent elles-mêmes le contenu. C'est une rubrique appelée à se développer si l'on se base sur la motivation des associations concernées.

Pour rester attractif, le site va continuer d'évoluer dans le respect des objectifs préalablement établis : présenter la commune et ses activités, informer les citoyens, améliorer l'accès des usagers au service public communal, améliorer le fonctionnement démocratique, offrir une vitrine à l'économie locale, promouvoir le patrimoine et les attractions locales, réserver de l'espace sur le site aux associations et rendre Internet accessible à tous.

Borne de consultation

En libre accès, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, une borne de consultation du site de la ville est à votre disposition.

Fichiers PDF

- Les comptes rendus du Conseil Municipal sont de plus en plus téléchargés : 20 téléchargements au début de la mise en ligne, 60 aujourd'hui.
- Les deux derniers numéros d'Info107 ont été téléchargés plus de 600 fois, ce qui est particulièrement élevé.

Actualité des associations

Forum des associations :
samedi 10 septembre,
place de la République.

Annuaire des associations :
Le service communication de la ville réédite, comme tous les deux ans, l'annuaire des associations qui sera à votre disposition début septembre.

• **Comité de jumelage : anniversaire**

21^e anniversaire du jumelage avec Galliera Veneta (Italie) et 30^e anniversaire avec Monmouth (Pays de Galles)
16 - 19 septembre

• **Biscuit-thé, exposition annuelle**

« Fleurs, fruits et légumes... où quand le jardin s'invite à la maison »
28 octobre - 20 novembre
Galerie municipale

Nouveaux locaux d'Emmaüs

Emmaüs a ouvert ses portes, 1 rue des artisans, ZI de Naudon le 15 mai dernier. Jeannine Cazals, présidente de l'association confie : « le bilan est déjà très positif ; le nombre de clients a augmenté, les dons également. Le public apprécie les facilités de stationnement et l'agencement de la salle de vente de 800 m². Notre activité est en progression et nous recherchons des bénévoles. »



Été au musée Abbal



Jusqu'au 28 août
Bestiaires, sculptures et dessins d'Odile Mir.
3 - 16 septembre
L'archéologie du chaos, peintures de Benoît Noulet.

Nouveaux présidents

- ✓ Jean-Louis INARD à Carbonne Plus, association des commerçants.
- ✓ Jean-Louis Géraud pour la gymnastique volontaire.
- ✓ Bernard Ségala est élu président du Club de rugby Carbonne-Longages.
- ✓ Didier Bouche est président de la crèche parentale Mousseline et Caramel jusqu'à sa fermeture.

MJC



Aurélie GARDAIR assure la direction de la MJC depuis le 1^{er} juillet 2005.

Histoire et mémoires du Volvestre

La revue n° 7 *d'Histoire et Traditions carbonnaises* vient de paraître. Au sommaire : le château de Trémoulet, Jean-Pacôme Jallier, Henri Ménard, historien du Volvestre, l'orgue de Carbonne, et bien d'autres articles. Pour se la procurer : maison de la presse, office de tourisme, bibliothèque municipale.

Pour en savoir plus sur les différentes parutions d'Histoire et Traditions Carbonnaises, reportez-vous à la rubrique associations du site officiel de la ville www.ville-carbonne.fr.

COC et site Internet

Depuis le mois de mai, le COC dispose d'un espace sur le site Internet de la ville. Chaque section sportive y a accès. Au-delà d'une présentation détaillée de leur association, le module acteurs locaux leur permet de mettre en ligne régulièrement des informations comme le font par exemple le cyclisme et le volley.

Lors de la mise en place du module acteurs locaux.



Fête de la Saint Laurent 2005

Vendredi 5 août

18 h 00 Vernissage Exp'osons (artistes Carbonnais à la mairie)
19 h 00 Marchapéro devant la mairie (offert par Marcha con Carbonne)
20 h 30 Remise des clés de la ville par Mr le Maire devant la mairie
22 h 15 Feu d'artifice
22 h 30 Sangria gratuite en concert
01 h 00 Nuit jeune avec disco

Samedi 6 août

09 h 00 Concours de pêche (Carbonne -Bois de Castres)
09 h 00 Jeux Nautique et concours de natation à la piscine municipale (inscription à la piscine)
16 h 00 Course à pied (préau) – Corrida
19 h 00 Apéritif concert avec Bernard Becker
19 h 00 Repas Antillais animé par Franck Colman orchestra préparé par François Arlet
22 h 00 Concert avec Bernard Becker

Dimanche 7 août

10h30 Messe en occitan à l'église de Carbonne
Chant par la chorale de Carbonne
11h45 Défilé et dépôt de la gerbe aux monuments aux morts
12h30 Apéritif concert en Fanfare
15h00 Démonstration Country avec les "Eagles Dancers" (Grande Halle)
18h00 Apéritif concert Olympia
19h00 Tapas animé par les "Tontons a faim" et les "Cadet de d'Artagnan"
22h00 Grand bal avec Olympia

Lundi 8 août

14 h 00 Concours officiel de pétanque en doublette
15 h 00 Jeux pour les enfants animé par la MJC et le comité des fêtes
15 h 00 Thé dansant avec Lucette Eberlé
20 h 30 CASSOULET (halle centrale) préparé par François Arlet et animé par les 'Diam's de PIA'
22 h 00 Bal musette avec Lucette Eberlé

Tribune libre

Espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'Article 9.1 de la Loi Démocratie de proximité.

Six mois déjà et nous avons à nouveau le plaisir de nous adresser à tous les Carbonnaises et les Carbonnais. Notre détermination est intacte, nos idées s'affinent.



leur constance et leur implication dans ce projet longtemps oublié par la majorité municipale.

Patrimoine

Nous nous interrogeons sur la rénovation de l'ancienne Maison Jallier, bien éloignée de sa destination première : selon les dernières volontés de M. Pacôme Jallier, le bâtiment « Hospice cantonal », devait accueillir « les pauvres ouvriers malheureux du canton de Carbonne », ce qui n'est pas la situa-

tion des futurs occupants..., même si l'on considère que les conditions de travail du personnel de la Communauté des Communes du Volvestre seront meilleures.

N'y avait-il pas une autre (ou d'autres) possibilité (s) d'aménagement impliquant des dépenses moins somptuaires ? Notons au passage que le manque de protection du bâtiment a, bien avant le début des travaux, entraîné des dégradations qui ont dû alourdir le coût total !

La transformation de l'ancien hospice en maison de retraite aurait été compatible avec la construction de l'actuelle Maison Jallier et aurait permis de satisfaire la demande grandissante des Carbonnais qui souhaitent rester proches de leurs racines. Ce double pôle aurait facilité l'hébergement des personnes âgées valides d'un côté, et des personnes totalement dépendantes, de l'autre.

Au lieu de cela, certains se voient dans l'obligation de s'éloigner de Carbonne, avec les désagréments qui s'ajoutent à la perturbation de quitter leur cadre de vie.

À propos de patrimoine :

- que vont devenir la magnifique chapelle et les vitraux de la Maison Jallier ?
- qu'attendons-nous aussi pour sauver ce qui reste de la Chapelle de La Terrasse ?

N'hésitez pas à nous donner votre avis !

N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Bernard BENAC

Tél. 05.61.87.57.41.

b.bernard@wanadoo.fr

Développement économique et emploi

Nous constatons :

- Un manque de compétence de la commune et de la communauté des communes pour la zone Activestre, si l'on en juge par son faible taux de remplissage (6 entreprises en 5 ans !!)
- Un manque de compétence de la commune pour la zone de Naudon à moitié vide, elle, depuis 20 ans !
- Trop de contraintes administratives (zone environnementale Activestre)
- Une taxe professionnelle trop élevée (Activestre et Naudon)
- Une absence criante de création d'emplois pour la commune : les travailleurs sont de plus en plus nombreux à aller exercer leur métier ailleurs !
- L'usine électrique est toujours désaffectée, en ruine même. Pourtant, toutes les communes pourvues d'une usine électrique en recueillent des bénéfices substantiels. Pourquoi la commune s'est-elle privée de cette potentielle source de revenus ? Quel est le point de vue de la majorité municipale sur ce sujet ?

Transports

Nous observons qu'il n'existe toujours aucune volonté des élus de la commune, de la communauté des communes, et du canton pour développer les compétences de la Régie des Transports de Carbonne. En effet, cette régie, certes nécessaire, n'est pas employée de façon optimale et ne justifie qu'en partie le fort investissement de fonctionnement (à la charge du contribuable par le biais de la fiscalité départementale toujours croissante).

Démocratie locale

Nous déplorons que les membres de l'opposition municipale aient été exclus du Comité de Pilotage de la Crèche malgré

Mise au point relative à la tribune libre de l'opposition

L'Info107, bulletin d'informations municipales a toujours eu comme choix de ligne éditoriale d'informer les carbonnais dans un souci d'objectivité et de transparence. Tous les domaines qui font l'actualité de l'action municipale y sont traités.

A chaque numéro, un dossier permet d'aborder un sujet dans sa complexité et de façon la plus exhaustive possible.

Bien que nous nous refusions à entrer dans une polémique stérile, nous sommes contraints de réagir quand la vérité est mise à mal de façon aussi criante.

Les chiffres parus dans l'Info 107 de janvier 2005, pages 12 et 13 et de juillet 2004 page 8 ne souffrent aucune contestation.

Les sources que nous avons utilisées pour traiter de l'emploi et des migrations quotidiennes des actifs proviennent du fichier Mirabelle de l'INSEE.

Quant à l'installation du nombre d'entreprises, il s'agit bien, comme nous l'écrivions, de 11 entreprises qui ont choisi de venir sur la zone d'activités intercommunale d'Activestevre.

En ce qui concerne la zone d'activités communale de Naudon, la réalité est la suivante : tous les lots sont vendus et une extension est envisagée.

Le souci de transparence et l'objectivité qui prévaut dans la rédaction des articles que nous vous présentons nous a amenés à cette mise au point.

Enfin nous voudrions simplement rappeler que, dès que l'opposition en a fait la demande, comme l'y autorisait l'article 91 de la Loi de Démocratie de proximité, nous lui avons proposé de disposer d'une page entière, pensant que la démocratie ne pouvait qu'y gagner en lui offrant aussi largement un espace d'expression.

Jusque là la majorité n'a pas usé de l'espace dont elle peut, elle aussi se prévaloir. Comme elle est, cette fois-ci, directement interpellée elle souhaite s'exprimer.

Notre souci est d'éviter toute confusion avec le contenu du bulletin. C'est pourquoi les espaces d'expression dévolus à l'opposition et à la majorité feront dorénavant l'objet d'un feuillet détaché de l'Info 107.

*Francine Bouffartigue,
responsable de la rédaction.*

Carbonne info services

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouvverte tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr
e-mail : contact@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03. Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. : 05 61 87 94 26.
e-mail : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Bibliothèque Municipale

Rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
E-mail : service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouvert le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11

Écoles

École maternelle
H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 99 80
École élémentaire
H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 85 59
École élémentaire du Lançon :
Tél. : 05 61 87 81 15
Collège A. Abbal :
Route de Marquefave.
Tél. : 05 61 98 45 10

Office de tourisme

3, rue Jean-Jaurès.
Tél. : 05 61 87 59 03
ot.carbonne@wanadoo.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67

MJ C-Carbonne

40 bis, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55
e-mail : carbonne.mjc@wanadoo.fr

Crèche municipale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 87 80 03

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.) : tél. : 05 61 87 80 81.

Mission locale

Permanence à la MJC tous les jeudis sur rendez-vous

Espace Formation

Permanence à la mairie tous les jeudis de 9 h à 12 h sur rendez-vous

Centre médico-social

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie, le mardi et le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

HANDI PRO31

Permanence à la mairie, 2^e et 4^e mercredi de 14 h 30 à 17 h.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h, et à la mairie, le vendredi de 10 h à 12 h

Caisse régionale d'assurance maladie/CRAM

Permanence les 2^e et 4^e jeudis du mois de 8 h 30 à 11 h 30

Mutualité sociale agricole

Permanence à la mairie le 2^e jeudi du mois de 9 h à 12 h.

Assistante sociale agricole

4, rue Gambetta.
Permanence le mardi de 13 h 30 à 15 h 30.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

A.V.A.

Permanence à la mairie le 1^{er} vendredi de 9 h à 10 h

ADASEA

Permanence à la mairie. le 2^e jeudi de 9 h à 12 h

Perception

Rue du sculpteur Abbal. Ouvert jusqu'au vendredi 12 h.
Tél. : 05 61 87 84 99

Centre des Impôts de Muret

Permanences : se renseigner à la mairie.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 05 61 90 81 91

EDF-GDF

Avenue de Toulouse. Tél. : 05 61 87 80 14

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marchés publics

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille)

URGENCES	
■ SAMU	15
■ Gendarmerie	17 ou 05 61 87 83 17
■ Service d'incendie et de secours	18
■ Médecins de garde	05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33
■ Services des Eaux et de l'Assainissement	06 83 88 17 18

Hôtel de la Communauté 34, avenue de Toulouse

*Journée portes ouvertes :
samedi 17 septembre
de 14 h à 19 h.*



Communauté de communes  du Volvestre

31390 Carbonne • Tél.05 61 90 80 70 • Fax 05 61 87 96 82 • Site Internet : www.cc-volvestre.fr